



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 décembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2000

**Pôle de Développement Sport / Santé / Loisirs / Environnement :
lancement d'un appel d'offres pour une étude de programmation
pour la réalisation du stade.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors des négociations préparatoires au 12ème Contrat de Plan Etat/Région, j'ai proposé pour Niort la réalisation du Pôle de Développement Sport/Santé/Loisirs/Environnement entre la sortie de l'échangeur prévu sur les Ruralies et l'échangeur de l'avenue de Limoges.

Pour la Ville de Niort et plus largement son agglomération, le Pôle de Développement du Sport constitue un projet structurant majeur tant sur le plan du développement local, qu'en terme de rayonnement régional.

Tout d'abord parce qu'il puise ses racines dans les pratiques sportives locales. En effet, Niort "Ville de tous les sports et du sport pour tous" poursuit depuis de nombreuses années une politique sportive active qui favorise la pratique du plus grand nombre avec un panel d'activités particulièrement large.

Ensuite, parce que la Ville est confrontée à la nécessité de diversifier son activité économique marquée par une représentation forte du secteur tertiaire.

Enfin, parce qu'à travers le Pôle de Développement du Sport, la Ville souhaite à la fois répondre aux attentes de son club de football, seule équipe de Poitou-Charentes évoluant en D2, des pratiques sportives amateurs dans la diversité de leur approche actuelle, mais elle souhaite aussi créer un parc d'activités thématique autour de la filière sport qui génère richesses et création d'activités et d'emplois. Il s'agit donc à la fois de réaliser des équipements sportifs de toute nature mais aussi de promouvoir sur le site, la vente et la fabrication de matériels sportifs. Cet ensemble lui permettra de conforter son assise régionale, le Pôle n'ayant pas d'équivalent en Poitou-Charentes voire au-delà.

Ce projet, dont les objectifs ont été précisés progressivement de manière partenariale entre l'Etat, la Région, et la Ville de Niort, doit entrer aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle dans le cadre des études liées au 12ème Contrat de Plan.

Pour autant, l'ampleur de ce projet nécessite un phasage dans le temps. Parallèlement au lancement d'une étude économique, le projet d'équipements sportifs et plus particulièrement du stade doit être lancé.

Dans cette optique un cahier des charges a été élaboré par le Centre d'Etudes d'Agglomération en liaison avec les partenaires afin de définir :

- une étude marché : définir le positionnement du stade par rapport à l'environnement régional et national en matière d'évènements sportifs, culturels et économiques, et étudier les potentiels de publics en fonction des programmations proposées,
- une étude de pré-programmation : définir, à partir des différentes activités du stade, les composantes techniques nécessaires à leur mise en oeuvre,
- une étude de programmation : définir un programme de consultation de maîtrise d'oeuvre.

Un appel d'offres faisant appel à une équipe de programmation pluridisciplinaire doit être lancé sur ces bases.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer un appel d'offres sur la base du cahier des charges ci-joint, reprenant les orientations définies plus haut en vue d'une étude de programmation et à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)